Directive 159 (1960)[1]

Nouvelle politique culturelle européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

L'Assemblée charge sa commission culturelle de prendre une part active à l'élaboration d'un programme destiné à mettre en oeuvre une nouvelle politique culturelle qui, aux yeux de l'opinion publique, servirait de relance à l'idée européenne, et de lui faire rapport.

1. 159